

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Anne DALESSIO, Claude ORTOLLAND, Mme Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Delphine DUMINI, Jérôme LOOSDREGT, Nicole JOULIA, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI  
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA

Secrétaire de séance : M. Marie-Claude CERANA

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 14 septembre 2018	Vendredi 14 septembre 2018	Lundi 24 septembre 2018

**4 – Création d'un poste de Chef de service de Police Municipale – catégorie B**

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale établissant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Dans la perspective du remplacement de l'actuel policier municipal, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent en charge du service de Police Municipale.

Il est, ainsi, proposé au conseil municipal de créer un poste de Chef de service de Police Municipale, de catégorie B, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de créer un poste de Chef de service de Police Municipale, de catégorie B, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

  
